

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016

19 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET,
Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM.
DAVIGHI, BRULE, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNE,
M. DOULUT, Mme GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL

0 ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 12 février 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

12 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Approbation à l'unanimité par le C.M. du Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable.

13 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Après avoir voté, 18 voix POUR, le C.M. a voté le compte administratif 2015.

. Excédent de fonctionnement.....	1 048 520.40 €
. Déficit d'investissement.....	251 935.98 €
Résultat global.....	796 584.42 €

14 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – COMMUNE

. Résultat (excédent) de la section de fonctionnement....	1 048 520.40 €
. Résultat (déficit) de la section d'investissement.....	251 935.98 €
. Reste à réaliser en investissement (excédent).....	78 530.00 €
Reste en déficit d'investissement.....	173 405.98 €

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

. Excédent de fonctionnement.....	1 048 520.40 €
. Affectation à la section d'investissement.....	173 405.98 €
. Résultat reporté en fonctionnement.....	875 114.42 €

.../...

15 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – ATELIER RELAIS

Approbation à l'unanimité par le C.M. du Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable.

16 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ATELIER RELAIS

Après avoir voté, 18 voix POUR, le C.M. a voté le compte administratif 2015.

. Excédent de fonctionnement.....	34 754.78 €
. Déficit d'investissement.....	31 751.91 €

Résultat global.....	3 002.87 €
----------------------	------------

17 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – ATELIE RELAIS

. Résultat (excédent) de la section de fonctionnement.....	34 754.78 €
. Résultat (déficit) de la section d'investissement.....	31 751.91 €

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

. Excédent de fonctionnement.....	34 754.78 €
. Affectation à la section d'investissement.....	31 751.91 €
. Résultat reporté en fonctionnement.....	3 002.87 €

18 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – SCENOVISION

Approbation à l'unanimité par le C.M. du Comte de Gestion 2015 dressé par le comptable.

19- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SCENOVISION

Après avoir voté, 18 voix POUR, le C.M. a voté le compte administratif 2015.

. Excédent de fonctionnement.....	21 000.63 €
. Déficit d'investissement.....	18 900.00 €

Résultat global.....	2 100.63 €
----------------------	------------

20 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - SCENOVISION

. Résultat (excédent) de la section de fonctionnement.....	21 000.63 €
. Résultat (déficit) de la section d'investissement.....	18 900.00 €

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

. Excédent de fonctionnement.....	21 000.63 €
. Affectation à la section d'investissement.....	18 900.00 €
. Résultat reporté en fonctionnement.....	2 100.63 €

.../...

21 – CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION MINIMALE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire souligne que la Commission Finances et la Commission Animation se sont réunies collégalement pour travailler sur l'élaboration de critères d'attribution de subventions aux associations communales.

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à mettre en place les critères suivants d'attribution de subventions aux associations, à compter du BP 2016 :

- . être une association loi 1901
- . fournir bilans moral et financier année N-1/attestation d'assurance année N/composition du bureau si modification
- . nombre d'adhérents : minimum 20 personnes
- . participer aux temps périscolaire bénévolement
- . participer aux manifestations communales
- . l'objet social de l'association doit être de portée communale (produire du lien social sur la Commune/animer la Commune/être à caractère sportif-caritatif/promouvoir la Commune à l'extérieur.

Seront exclus de ces champs d'application : Crèche Sucre d'Orge/Comité des Fêtes

Le montant minimum des subventions est fixé à 150 € pour chaque association qui en fait la demande.

La subvention sera attribuée à la condition que l'association communale remplisse au minimum 4 critères sur les 6 mis en place.

22 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT du 15.02.2016 définissant le montant de l'attribution de compensation pour CASTELCULIER qui est de 861 510.99 €, pour 2016.

M. Pascal BRULE a dû quitter la séance pour raisons privées et a donné pouvoir à Mme Corinne BARTHE

23 – AVENANT N° 1 POUR PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE LA SOCIETE ACTOUR 47 et la COMMUNE DE CASTELCULIER

A l'unanimité, le C.M. décide de prolonger la convention de délégation de service public passée avec ACTOUR 47, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016 afin de se donner le temps de réflexion quant au choix du mode de gestion envisagé pour ce service public.

24 – CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS ENTRE LA SOCIETE ELIOR ET LA COMMUNE DE CASTELCULIER

M. le Maire explique au C.M que chaque année au mois d'août le service de la cantine scolaire fonctionne uniquement pour la crèche Sucre d'Orge et que cela coûte environ 2 800 €, pour une moyenne de 20 enfants.

.../...

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec un prestataire extérieur spécialisé dans la confection et livraison de repas pour 3 semaines en août 2016, pour répondre aux besoins de la crèche Sucre d'Orge.

Cette prestation coûterait environ 1 000 € et permettrait à la Commune de réaliser des économies mais aussi d'affecter son personnel communal à des tâches de gros entretiens de locaux.

Suite à une consultation de différents prestataires, dans le domaine de la livraison de repas, le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de livraison de repas avec la Ste « ELIOR Restauration » qui répond aux besoins et attentes de la Collectivité.

25 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité, le C.M. décide de modifier la délibération du 31.03.2004 et de l'actualiser selon les modalités suivantes :

- Les frais de déplacements (transport/séjour) en France, pour les besoins de service et dotés d'un ordre de mission seront pris en charge sur production de justificatifs sur la base du décret en vigueur du 19.07.2001
- Pour les déplacements effectués fréquemment à l'intérieur de la résidence administrative, une indemnité forfaitaire annuelle peut être allouée à l'agent dans la limite de 210 €/an.

26 – AJOUT TARIF PHOTOCOPIES COULEURS

Le C.M., à l'unanimité, décide d'élargir le champ de redevances pour photocopie noir et blanc (0.18 €) et télécopie (2.30 €) existantes, aux photocopies couleur (0.25 €).

27 – REMBOURSEMENT FACTURE

Suite à la modification du contrat du 1^{er} novembre 2015, ORANGE Lease a procédé au remboursement des factures de novembre et décembre 2015 d'un montant de 177.50 €.

MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX A L'ALIJPA

M. le Maire indique que cette mise à disposition d'agents communaux au Centre de loisirs de Saint-Ferréol, durant les vacances scolaires est effective depuis plusieurs années mais qu'il convient de renouveler cette procédure au vu des nouveaux critères de répartition du personnel établis par l'ALIJPA pour une meilleure organisation au sein du Centre de Loisirs.

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE PUBLIC EN PROCEDURE ADAPTEE – ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN/HYGIENE/PETITS MATERIELS

M. le Maire énonce les entreprises retenues dans le cadre du marché public en procédure adaptée :

- . le lot n° 1 « produits d'entretien » a été attribué à l'Ent. Pierre LE GOFF
- . le lot n° 2 « Produits d'hygiène et petits matériels » a été attribué à l'Ent. GICQUEL

Un bon travail du personnel communal a été effectué pour la mise en œuvre de cette consultation qui permettra la réalisation d'une économie substantielle pour le budget communal.

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMM